

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE

1

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 17 DECEMBRE 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. SIMONNET représenté par M. QUENTIN
Mme WILLMANN représentée par Mme DAUZIDOU
Mme DESCHANP représentée par Mme ROY

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. PRUDENCIO

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 H 30.

Madame Marie-José DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- d'engager la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme, portant sur une nouvelle délimitation de zone permettant le développement et la conservation du site du vallon de Ration.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

- d'approuver le rapport annuel de la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics communaux et des établissements recevant du public, établi par la commission d'accessibilité pour l'année 2012 et de porter l'indice d'accessibilité à 43.32 %.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à demander au Préfet l'inscription de la commune dans le dispositif "guichet unique",
- d'adhérer à l'Association des Fichiers Partagés de la demande de logement social (AFIPADE), pour un montant de cotisation annuelle de 2 000 € (tarif 2012),*
- de fixer le lieu d'enregistrement dans le bureau du service logement de la Ville de Royan (61 bis rue Paul DOUMER - Espace Pelletan),
- de nommer un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au Conseil d'Administration de l'AFIPADE en tant que membre de droit :
 - Titulaire : Madame Dominique BARRAUD DUCHERON, Conseillère Municipale déléguée au logement
 - Suppléante : Madame Sylvie BELLET, Responsable du service logement de la commune

* La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ayant adhéré en tant que membre partenaire (accès aux statistiques), et la Ville disposant de plus de 50 % du parc de logements sociaux du territoire de la CARA, la cotisation de 4 000 € a pu être divisée par 2. 2

- d'aliéner, au profit de la Société « LE FOYER », des parcelles de terrain cadastrées section AM n° 101p, n° 132p, n° 135p et n° 139p, sises boulevard Franck Lamy à ROYAN, représentant une superficie totale d'environ 5.000 m², sous réserve de bornage, au prix global net de 1.068.000 €. (un million soixante-huit mille euros), en vue de la construction de deux bâtiments, composés de 15 studios « IZIDOM », 48 logements locatifs sociaux, 20 logements en accession à la propriété.

Le paiement du prix interviendra à la livraison de la phase 1.

- d'acheter dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.), 1.000 m² de locaux, situés au rez-de-chaussée des bâtiments, destinés à des locaux associatifs, pour le prix net de 1.468.000 €. (un million quatre cent soixante-huit mille euros) T.T.C.

- de garantir les emprunts nécessaires à la réalisation des logements sociaux financés en Prêts Locatifs à Usage Social (P.L.U.S.) et en Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (P.L.A.I.)

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tous actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

- de désigner Maître Philippe LABORDE, Notaire à Royan, 1 Boulevard de Cordouan, pour rédiger l'acte de vente.

- de modifier les crédits de l'exercice 2012 du budget principal, comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
6574.830	- Subvention Association Boubes et Belmont (Etude hydrologique)	+ 2 100,00 €	
6281.830	- Concours Service Environnement	- 2 100,00 €	
6811.01	- Dotation aux amortissements des Frais d'Etudes	+ 99 450,00 €	
023.01	- Virement à la section d'investissement	- 2 450,00 €	
7562.41460	- Excédent reversé par la Régie du Port		+ 97 000,00 €
TOTAL		+ 97 000,00 €	+ 97 000,00 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
2315.822	- Travaux Boulevard Garnier	+ 530 000,00 €	
2051.322	- Logiciel pour informatisation bibliothèque	+ 75 000,00 €	
020.01	- Dépenses imprévues en investissement	- 605 000,00 €	
2313.41460	- Travaux hangar de stockage (HT)	+ 30 000,00 €	
2315.41460	- Aménagement définitif quai des sabliers (HT)	+ 67 000,00 €	
28031.01	- Amortissement des Frais d'Etudes		+ 99 450,00 €
021.01	- Virement de la section de fonctionnement		- 2 450,00 €
TOTAL		+ 97 000,00 €	+ 97 000,00 €

- de modifier les crédits de l'exercice 2012 du budget eau potable, comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>		
2315	- Travaux en cours	- 13 901,95 €	
	<u>Opérations patrimoniales</u>		
21531	- Installation matériel outillage réseau (régularisation TVA 2007)	+ 14 442,71 €	
21531	- Installation matériel outillage réseau (régularisation TVA 2007)		+ 540,76 €
2115	- Acquisition terrains Pompierre-bas (CER)	+ 16 188,00 €	
1318	- Acquisition terrain Pompierre-bas (CER)		+ 16 188,00 €
	TOTAL	+ 16 728,76 €	+ 16 728,76 €

- d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables figurant sur la demande établie par le Comptable du Trésor Public pour le Budget Principal.

Etat N°1	Années 2007 à 2011	2 584,69 €
TOTAL.....		2 584,69 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6541 – Fonction 01 du Budget Principal.

- d'acquérir, au prix global net H.T. de 8.700 €. (Huit mille sept cents euros), la parcelle cadastrée section AX n° 800, d'une superficie totale de 130 m², appartenant à Monsieur et Madame Jean-Pierre PARSIGNEAU, en vue de l'élargissement de la Rue de Ration,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à l'opération d'acquisition de cette partie de parcelle, au profit de la Ville de Royan,
- de confier la rédaction de l'acte authentique d'acquisition à l'étude de Maître Stéphane LAPEGUE, notaire à ROYAN (17200), 4 avenue de Pontailiac ; les frais de transaction étant pris en charge par la Ville de Royan,
- de confier le bornage au Cabinet CELLIER, Géomètre-Expert à ROYAN (17200), 21 boulevard Albert 1er, les frais étant pris en charge par la Ville de Royan,
- d'imputer les dépenses liées aux frais d'enregistrement au budget communal.

- d'attribuer les subventions suivantes :

- ADCS OCCE 17 LOUIS BOUCHET (Association Départementale des Coopératives Scolaires Office Central de la Coopération à l'Ecole) Séjour à la neige du 16 au 26 janvier 2013 30 enfants x 14 € x 10 jours	4 200,00 €
- ECOLE ELEMENTAIRE JEAN PAPEAU Séjour à la neige du 7 au 17 janvier 2013 49 enfants x 14 € x 10 jours	6 860,00 €
	=====
	11 060,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'avenant n°1 à la convention de vente d'eau pour l'alimentation en eau des abonnés situés dans la zone commerciale « Belmont » sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de MEDIS SEMUSSAC.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 2.123,80 euros (deux mille cent vingt-trois euros et quatre-vingts centimes) à l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+).
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+).
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 1.061,90 euros (mille soixante et un euros et quatre-vingt-dix centimes) à l'Association Groupement d'Intérêt Communal et Commercial (G.I.C.C.) - Royan Shopping.
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Groupement d'Intérêt Communal et Commercial (G.I.C.C.) - Royan Shopping.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1.

- d'attribuer la subvention suivante :

Article 657.37 Fonction 950

- o Office Municipal du Tourisme + 200 000,00 €

- d'attribuer la subvention suivante :

Article 6574 Fonction 520

o Amicale du Personnel Communal + 10 000,00 €
de la Ville de ROYAN

- de modifier les crédits de l'exercice 2012 du budget eau potable, comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
678	- Charges exceptionnelles	- 3 100,00 €	
6411	- Rémunération principale	+ 3 100,00 €	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50

Pour le Député-Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Bernard GIRAUD